DÉPART

ARRIVÉE

adelphe

SENSIBILISATION :
UN BONUS POUR INCITER
DES OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Suivi des mises à jour du Guide

MAI 2012 :

Précision concernant la consigne à donner pour les opercules.

JUIN 2012 :

Précisions concernant la consigne à donner pour : les couvercles, les tubes, les fermoirs et autres petits systèmes de fermeture.

Ajout d'éléments d'emballage : « plaquette plastique » pour les plaquettes de médicaments ; « plaque » pour les éléments plats et rigides.

Précisions des consignes dans le cas des emballages multi-matériaux.

JUILLET 2012 :

Précision de la consigne à donner pour les emballages en papier-carton en contact avec les aliments (type plats préparées).

Simplification de la consigne pour les flacons-pompe et les flacons-pistolet.

Ajout d'éléments d'emballage : « cornet papier » pour les emballages de glace en cône ; « plaquette métal » pour les plaquettes de médicaments en aluminium ; « bâtonnet » pour les glaces.

OCTOBRE 2012 :

Nouveau format de consigne disponible : la version « ultra-compact light ».

Ajout d'éléments d'emballage : « coque métal » pour le support des bougies ; « lien » pour les fils et ficelles.

JANVIER 2013 :

Ajout d'éléments d'emballage : « bac » pour les bacs de glace; « dosette » pour les produits vendus en doses individuelles.

SEPTEMBRE 2013 :

Ajout de l'information concernant le bonus Sensibilisation à partir de 2014.

Peut-on recycler le pot de yaourt ?
Que faire de la boîte de camembert ?
Le bidon d'eau de javel peut-il aller dans le bac de tri ?

Les consommateurs croient aux vertus du recyclage et sont demandeurs **d'OUTILS PRATIQUES POUR LEUR FACILITER LE TRI.**

Dans ce domaine, les entreprises ont **UN RÔLE DETERMINANT** à jouer pour les y aider. Certaines marques proposent d'ailleurs déjà des consignes de tri.

Adelphe a souhaité **INCITER, GUIDER et ACCOMPAGNER** les entreprises dans cette direction.

Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Des solutions de marquage **ON-PACK** ou des solutions pour le **OFF-PACK.**
- Des messages **SUR-MESURE** élaborés conjointement avec Adelphe ou des outils **PRETS A L'EMPLOI** et harmonisés

Quel que soit votre choix, vous pouvez bénéficier de l'**EXPERTISE** d'Adelphe et de la **CAUTION** du Point Vert pour des **CONSIGNES DE TRI VÉRIFIÉES** et une information fiable.

L'INFO-TRI POINT VERT détaillé dans les pages qui suivent est une solution flexible et adaptable que nous vous proposons pour répondre aux attentes de vos consommateurs.

Ensemble, facilitons le tri !

Sommaire

1. CONTEXTE

1.1- Le bonus prévu au Barème 2012

1.2 – Les différentes alternatives

2. FORMATS

2.1- L'Info-Tri Point Vert

2.2- Format personnalisé

3. SUPPORTS ELIGIBLES AU BONUS

3.1- Eléments d'emballage visibles lors de l'acte d'achat

3.2- Eléments d'emballage non visibles lors de l'acte d'achat

3.3- Notices et modes d'emploi

3.4- TV et radio

4. LES BONNES PRATIQUES POUR VOS CONSIGNES DE TRI

4.1- Nommage et consigne associée

1.1 Contexte

Un nouveau bonus en 2012

Pour atteindre l'objectif de 75% de recyclage fixé par le Grenelle de l'Environnement, Adelphe encourage les messages d'incitation et de sensibilisation au tri en attribuant un bonus de 2% sur le tarif Point Vert aux entreprises qui les mettront en œuvre. **Ce bonus passe à 8% à partir du 1er janvier 2014**.

- Ces messages pourront prendre la forme :
  - D'une **signalétique prête à l'emploi** (Info-Tri Point Vert) ;
  - D'une **signalétique personnalisée** par l'entreprise, associée ou non au Point Vert ;

- Ces messages pourront être intégrés :
  - Sur les **éléments d'emballage visibles** lors de l'acte d'achat ;
  - Sur les **éléments non visibles** lors de l'acte d'achat mais visibles lors de la consommation ;
  - Sur une **notice ou un mode d'emploi** ;
  - Dans le cadre d'une campagne media **TV ou radio**.

Le bonus s'appliquera à l'ensemble des unités de vente consommateurs porteuses du message, sauf dans le cas d'un message en radio et TV pour lequel une convention définissant le périmètre du bonus sera signée. Les unités porteuses du message de sensibilisation sont à déclarer dans le cadre de votre déclaration annuelle. Le bonus de sensibilisation peut se cumuler avec le bonus de prévention et est reconductible d'une année sur l'autre.

Le bonus de sensibilisation ne pourra être accordé aux emballages perturbateurs du recyclage ou ceux inclus dans les consignes de tri mais ne disposant pas de filière de recyclage.

1.2 Les différentes alternatives

Formats / Supports	On-pack	In-pack (éléments non visibles lors de l'achat)	Off-pack (média)
Info-Tri Point Vert			
Personnalisé			
Personnalisé associé au Point Vert			

2 - TROIS FORMATS POUR S'ADAPTER A VOS BESOINS

2.1 – L'Info-Tri Point Vert

2.2 – Format personnalisé

2.1 Signalétique prête à l'emploi : **l'Info-Tri Point Vert**

Inciter au tri et donner des consignes claires

Une déclinaison de l'Info-tri Point Vert pour les médicaments est également disponible : c'est l'Info-tri Médicaments.

LE POINT VERT :
Il est le symbole de votre contribution au tri et au recyclage. Connu et reconnu, le Point Vert est une caution qui garantit une information fiable.

INCITATION :
Cette interpellation est l'élément qui initie la compréhension de l'Info-Tri Point Vert. Elle fonctionne comme un slogan qui servira de repère pour les consommateurs à la recherche d'information sur le tri.

MOBILISATION :
Les consommateurs recherchent une dimension collective à leurs efforts individuels. En affichant cet objectif, vous vous inscrivez dans cette démarche.

PÉDAGOGIE :

L'ensemble des éléments composants l'emballage sont détaillés :
C'est la garantie d'une information complète.
Les matériaux sont nommés
afin de faciliter la compréhension de la consigne.

Les consommateurs peuvent s'approprier les consignes quel que soit leur dispositif de collecte :
l'accent est mis sur la finalité du geste et non pas sur le contenant qui peut varier d'une commune à l'autre.

CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRI.FR

Une **mention d'information** a été prévue pour répondre aux disparaités locales dans les consignes de tri.

2.1 Signalétique prête à l'emploi **l'Info-Tri Point Vert**

Fichiers à télécharger

- guide pratique de l'Info-tri Point Vert et de l'Info-tri Médicaments
- charte graphique
- fichiers graphiques :

Le téléchargement de l'Info-tri Point Vert et de l'Info-tri Médicaments (charte graphique et éléments graphiques) est libre, mais **son utilisation est soumise à l'acceptation des conditions générales d'utilisation** détaillées sur le site internet d'Adelphe.

http://www.adelphe.fr/les-kits-info-tri

2.2 **Format personnalisé**

Vous disposez déjà de consignes de tri

Vos consignes de tri seront éligibles au bonus de sensibilisation si elles sont **validées par Adelphe** sur la base des critères ci-dessous :

- ✓ Les consignes sont données **pour chaque élément** d'emballage constituant l'unité consommée par les ménages,
- ✓ Les consignes précisent **la destination** (bac de tri / bac de recyclage vs. poubelle / déchets ménagers) et/ou **la finalité** de chaque élément d'emballage (A recycler vs. A jeter),
- ✓ Les consignes données sont **conformes aux consignes nationales de référence** établies par Adelphe et communiquées sur son site Internet,
- ✓ Les consignes ne concernent que les emballages ménagers soumis à une responsabilité élargie du producteur et déclarés à Adelphe,
- ✓ Les consignes ne sont pas apposées sur les emballages perturbateurs du recyclage (voir liste sur le site d'Adelphe) ou sur les emballages inclus dans les consignes de tri mais ne disposant pas de filière de recyclage.

Sans le bloc Point Vert :

→ Vous avez la possibilité d'apposer le bloc Point Vert et le message d'incitation au tri (« Pensez au tri ! ») **à proximité de vos consignes**.

Ce bloc Point Vert remplace l'apposition obligatoire du Point Vert sur votre emballage. Il servira de **repère visuel pour vos consommateurs** à la recherche de consignes de tri vérifiées. Les conditions d'utilisation du bloc Point Vert sont détaillées dans les conditions générales d'utilisation de l'Info-Tri Point Vert.

Avec le bloc Point Vert :

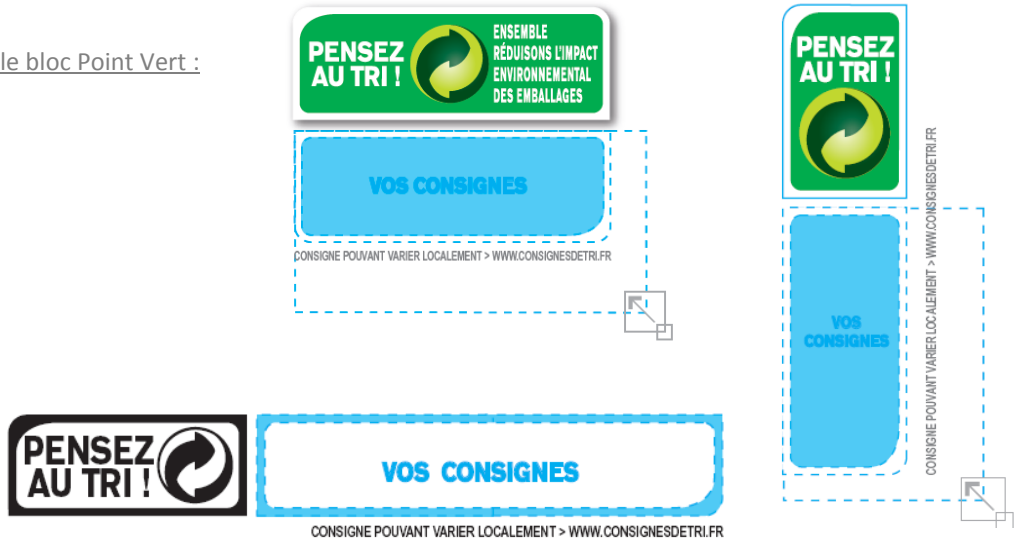
PENSEZ AU TRI !
ENSEMBLE RÉDUISONS L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EMBALLAGES
VOS CONSIGNES
CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRI.FR
PENSEZ AU TRI !
VOS CONSIGNES
CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRI.FR
PENSEZ AU TRI !
VOS CONSIGNES
CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRI.FR

3 - UNE DIVERSITE DE SUPPORTS POUR PLUS DE FLEXIBILITE

3.1 – Eléments d'emballage visibles lors de l'acte d'achat

3.2 – Eléments d'emballage non visibles lors de l'acte d'achat

3.3 – Notices et modes d'emploi

3.4 – TV et radio

3.1 Supports éligibles au bonus

Eléments d'emballage visibles lors de l'acte d'achat

L'emballage est le **support privilégié** pour donner les consignes de tri le concernant. Les consommateurs s'y réfèrent d'ailleurs en cas de doute.

Adelphe recommande de privilégier l'apposition d'un message sur **l'emballage de consommation**, afin que la consigne soit disponible au moment du geste de tri, plutôt que sur les emballages de regroupement qui ne pourront être consultés en cas de délotage ou de séparation avant consommation.

A noter : L'utilisation de l'Info Tri Point Vert ou l'association de vos consignes personnalisées au bloc contenant le Point Vert remplace l'apposition du Point Vert sur votre emballage.

3.2 Supports éligibles au bonus

Eléments d'emballages non visibles lors de l'acte d'achat

Sont éligibles au bonus de sensibilisation les éléments de l'emballage non visibles lors de l'acte d'achat mais **visibles lors de la consommation ou l'utilisation du produit**. Il peut s'agir de la face interne d'un emballage extérieur ou d'un élément interne à l'emballage.

Les **conditions de visibilité** du message lors de la consommation ou de l'utilisation du produit devront **être validées par Adelphe** pour l'obtention du bonus.

A noter : L'apposition d'un message de sensibilisation sur un élément d'emballage non visible lors de l'acte d'achat ne permet pas de remplir l'obligation d'identification par le Point Vert des emballages pris en charge au titre du contrat d'adhésion à Adelphe.

3.3 Supports éligibles au bonus

Notices et modes d'emploi

L'apposition d'un message de sensibilisation sur une notice ou un mode d'emploi devra être **validée par Adelphe** pour l'obtention du bonus sur la base des éléments suivants :

- Impossibilité d'apposer un message sur l'emballage externe au regard de critères réglementaires
- Prise de connaissance de la notice ou du mode d'emploi indispensable à l'usage du produit
- Conditions de visibilité ou de lisibilité du message sur la notice ou le mode d'emploi
- Autres éléments justifiant l'impossibilité d'apposer un message sur l'emballage

Pour des raisons réglementaires, ces dispositions sont assouplies pour les entreprises du médicament, dans le cadre de l'apposition de l'Info-tri Médicaments sur la notice.

A noter : L'apposition d'un message de sensibilisation sur une notice ou un mode d'emploi ne permet pas de remplir l'obligation d'identification par le Point Vert des emballages pris en charge au titre du contrat d'adhésion à Adelphe.

3.4 Supports éligibles au bonus

TV et radio

Pour 2012, seule l'intégration d'un message de sensibilisation dans le cadre de **campagnes TV ou radio supérieures à 300 GRP** sera éligible au bonus.

Un contrat devra impérativement définir :

- Les **conditions de validation** de la campagne par Adelphe (pertinence et compréhension du message de sensibilisation, plan media…)
- Le **périmètre** d'application du bonus
- Les **engagements** respectifs des parties

4 – DES BONNES PRATIQUES POUR UNE INFORMATION JUSTE POUR TOUS

4.1 – Nommage des emballages et consigne associée

4.1 Bonnes pratiques : nommage et consignes de tri

LA CONSIGNE			
(1) Dénomination	**(2) Matériau(x)**	**(3) Consigne de tri associée**	**Commentaire**
Aérosol	métal	A recycler	
Aérosol métal et son bouchon		A recycler	Si bouchon ou capuchon sur aérosol.
Ampoule	verre	A recycler	Concerne uniquement l'emballage, pas l'ampoule à filament ou basse consommation.
Baguette	plastique bois	A jeter	
Bac	carton métal	A recycler	
Bac	plastique autres	A jeter	
Bandelette	papier métal	A recycler	CAS PARTICULIER si la bandelette papier est imbibée (ex : entourant les petits suisses) : → « Bandelette papier – A jeter »
Bandelette	plastique autres	A jeter	
Barquette	plastique bois autres	A jeter	Par exemple : bol, coupelle
Barquette	métal	A recycler	
Barquette	carton	A recycler	CAS PARTICULIER si la barquette est susceptible de contenir des restes d'aliments (ex : plats préparés), préciser « Barquette carton **vidée** – A recycler »
Bâtonnet	plastique bois	A jeter	Par exemple : bâtonnet de glace
Bidon	plastique métal	A recycler	
Bocal	verre	A recycler	
Boîte	carton métal	A recycler	Par exemple : boîtier, écrin, coffre, coffret, salière

Boîte	plastique autres	A jeter	
Bonbonne	métal	A recycler	
Bouchon	tous matériaux	A jeter	Si sur autre emballage que aérosol / bouteille / brique / flacon
Bouteille plastique et son bouchon		A recycler	
Bouteille verre et son bouchon		CAS PARTICULIER	* Si bouchon en plastique / métal : "Bouteille verre et son bouchon A recycler" * Si bouchon en liège : "Bouteille verre A recycler / Bouchon liège A jeter"
Brique	carton	A recycler	
Brique carton et son bouchon		A recycler	Si bouchon sur brique.
Canette	métal	A recycler	
Cagette	bois	A jeter	
Caisse	carton	A recycler	
Caisse	plastique bois autres	A jeter	
Caissette	papier métal	CAS PARTICULIER	* Si l'emballage est susceptible de contenir des restes d'aliment une fois le produit consommé (ex : moule rainuré pour cakes), la consigne est « A jeter » * Si l'emballage peut être bien vidé et ne contient pas de reste de nourriture, la consigne est « A recycler »
Caissette	plastique autres	A jeter	.
Cale	carton métal	A recycler	Par exemple : coin, cornière, éléments de bourrage (chips…), copeaux de bois
Cale	plastique bois polystyrène autres	A jeter	
Capsule	métal	A recycler	
Capsule	plastique autres	A jeter	
Cintre	métal carton	A recycler	

Cintre	bois plastique autres	A jeter	
Coiffe	métal	A jeter	
Coque	métal	A jeter	
Coque	plastique autres	A jeter	Par exemple : blister monomatériau
Coque	CAS PARTICULIER		Par exemple : blister carton + plastique : *Si éléments facilement séparables : coque plastique à jeter / dos carton à recycler *Si éléments pas facilement séparables : Coque plastique et carton à jeter
Cornet	Papier	A recycler	Par exemple : emballage de glace en cône
Couvercle	métal	A recycler	
Couvercle	plastique autres	A jeter	
Cubitainer	plastique	A recycler	
Dosette	papier carton	A recycler	
Emballage individuel	papier métal	A recycler	Par exemple : papillote entourant les bonbons
Emballage individuel	plastique autres	A jeter	Par exemple : papillote entourant les bonbons
Enveloppe	papier	A recycler	
Etiquette	papier carton	A recycler	
Etiquette	plastique autres	A jeter	
Etui	carton papier	A recycler	Par exemple : cavalier, Fourreau, manchon, pick up, cornet, papier kraft, papier cadeau
Etui	plastique autres	A jeter	Par exemple : stick unidose
Fermoir	CAS PARTICULIER		*Si l'élément principal est à recycler : fermoir à recycler *Si l'élément principal est à jeter : fermoir à jeter

Feuille	carton métal	A recycler	Exemple feuille métal : feuille entourant une tablette de chocolat
Feuille	papier	A recycler	CAS PARTICULIER papier cuisson : feuille papier = A jeter
Filet	plastique autres	A jeter	
Film	plastique	A jeter	
Flacon	plastique métal verre	A recycler	CAS PARTICULIER vernis à ongles: flacon verre = A jeter
Flacon plastique / métal / verre et son bouchon		A recycler	Si bouchon sur flacon.
Flacon bille	plastique verre	A recycler	
Flacon bille plastique / verre et son bouchon		A recycler	Si bouchon sur flacon bille.
Flacon pistolet		plastique verre métal	A recycler
Flacon pompe		plastique verre métal	A recycler
Gobelet	carton	A recycler	
Gobelet	plastique autres	A jeter	
Housse	plastique autres	A jeter	
Lien	CAS PARTICULIER		*Si l'élément principal est à recycler : lien à recycler *Si l'élément principal est à jeter : lien à jeter
Muselet et plaque	métal	A recycler	Par exemple : système de fermeture de vin pétillant, champagne
Opercule	métal	A recycler	
Opercule	plastique autres	A jeter	CAS PARTICULIER si multi-matériaux (emballage complexe) : ne pas préciser le matériau. Consigne : « Opercule – A jeter »
Panier	osier plastique	A jeter	

Plateau	carton métal	A recycler	
Plateau	plastique autres	A jeter	
Plateau	plastique autres	A jeter	
Plaque	carton métal	A recycler	
Plaque	plastique autres	A jeter	
Plaquette	plastique	A jeter	Par exemple : plaquette de médicaments
Plaquette	métal	A recycler	Par exemple : plaquette de médicaments
Pochette	papier	A recycler	
Pochette	plastique autres	A jeter	
Pot	verre carton métal	A recycler	
Pot	plastique céramique autres	A jeter	
Rouleau	carton	A recycler	Par exemple : Bobine, mandrin
Rouleau	plastique	A jeter	
Ruban	carton papier	A recycler	Par exemple : bracelet élastique, collier, contour pack, croisillons
Ruban	plastique autres	A jeter	
Sac	papier	A recycler	
Sac	plastique tissu	A jeter	
Sachet	papier métal	A recycler	
Sachet	plastique	A jeter	
Stick	plastique	A jeter	Par exemple : déodorant en stick, stick unidose
Stick	métal	A recycler	Par exemple : rouge à lèvres

Tonneau	bois autres	A jeter	Par exemple : Baril, tonnelet, fût
Tonneau	carton plastique métal	A recycler	
Tube	métal carton	A recycler	Par exemple : tube de dentifrice, applicateur pour tampon
Tube	plastique autres	A jeter	Par exemple : tube de crème pour les mains